

CONVENTION FORESTIERE CANADIENNE

OTTAWA, LES 10, 11 et 12 JANVIER 1906

DISCOURS

PRONONCÉS PAR

SIR WILFRID LAURIER

M. R. L. BORDEN, M. P.

MGR J.-C. K.-LAFLAMME



QUÉBEC

Publié par le Département des Terres et Forêts



CONVENTION FORESTIERE CANADIENNE

OTTAWA, LES 10, 11 et 12 JANVIER 1906

DISCOURS

PRONONCÉS PAR

SIR WILFRID LAURIER

M. R. L. BORDEN, M. P.

MGR J.-C. K.-LAFLAMME



QUÉBEC

Publié par le Département des Terres et Forêts

1907

571110 0

0 911172

81283a

DISCOURS DU PRESIDENT

LE TRES HONORABLE SIR WILFRID LAURIER

Premier Ministre du Canada

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Association Forestière du Canada, à qui nous devons, à la fois, et l'idée et la préparation de cette conférence, ainsi qu'au nom du parlement canadien qui l'a approuvée et autorisée, j'ai l'avantage et le plaisir de vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue. Et même en venant après Son Excellence le gouverneur-général, je dois d'une manière spéciale souhaiter la bienvenue aux représentants de la République américaine que nous trouvons avec nous en cette occasion et qui nous apportent l'appoint de leur science et de leur expérience. Bienvenue aussi aux représentants des gouvernements provinciaux sans l'aide et la coopération desquels nos efforts n'auraient jamais pu donner le résultat que nous en attendons. Bienvenue encore aux représentants des grandes compagnies de chemins de fer qui sont à même, peut-être mieux que toute autre classe de la société, de nous faire bénéficier de leur expérience et de leur savoir. Bienvenue aux représentants de la grande classe de l'industrie forestière qui, peut-être, plus que toute autre classe de la société se trouve intéressée dans le maintien, la conservation et la protection de la forêt. Bienvenue aux universitaires que nous voyons devant nous, bienvenue aux amateurs de chasse et de pêche, bienvenue à tous ceux qui sont ici présents, et qui sont prêts à contribuer et de leur temps et de leur argent au grand objet que nous avons en vue, et objet de prime importance nationale. Le grand auditoire que nous avons devant nous, j'ai beaucoup de plaisir à le dire, dépasse toutes nos prévisions, et cette affluence est la preuve évidente que le peuple canadien enfin,—oui enfin,—comprend la grande importance que prennent tous les problèmes ayant trait à la question forestière.

Il y a déjà un grand mal de fait, mal qui, je le crains bien, sous plusieurs rapports, ne peut être réparé ; mais il n'est pas encore trop tard, et le mal que nous pouvons d'ores et déjà constater est et doit être pour nous une grande invitation à faire de notre mieux pour essayer de l'enrayer et à porter plus d'attention aux problèmes forestiers. Quand nos ancêtres sont arrivés sur ce continent, ils y ont trouvé une forêt presque ininterrompue s'étendant des bords de l'océan Atlantique jusqu'à la vallée du Mississippi. C'était la demeure de peuplades qui demandaient leur subsistance à la chasse et pour qui, par conséquent, la forêt était un élément naturel. Le but de

nos ancêtres c'était au contraire de transformer cette terre en domaine habitable pour une race d'agriculteurs, pour l'homme qui met l'agriculture à la base de sa civilisation. Ces gens-là ont eu à éloigner la forêt de leur demeure ; mais au lieu de l'attaquer avec prudence et douceur, ils l'ont traitée comme l'ennemi dont il fallait se débarrasser par la hache, par le feu, et par tout moyen de destruction. L'histoire nous raconte, et notre propre expérience l'atteste aussi, qu'ils ont fait cette lutte sans merci. La forêt n'eut pas d'amis ; car pour défricher quelques acres de terre, ces gens incendiaient des milles et des milles des plus belles essences forestières qui aient jamais dressé leurs têtes majestueuses vers le ciel. Cela s'est pratiqué, dans un temps ou dans l'autre, pour chaque partie du continent, et encore aujourd'hui même cela se voit dans quelques parties du continent. Ces pionniers des anciens jours comme les pionniers d'aujourd'hui ne comprenaient pas, n'appréciaient pas que dans l'économie de la nature, les forêts sont tout aussi indispensables à la civilisation de l'homme que les champs cultivés. Ils ne savaient pas reconnaître que même au point de vue de l'agriculture, à moins que le champ cultivé ne reçoive de la forêt la pluie et l'humidité, il perd d'autant de sa fécondité, et que les efforts de l'agronome en souffriront proportionnellement. Nous nous sommes réunis ici pour trouver, si c'est possible, les voies et moyens de mettre fin à ce mal et de faire comprendre à chaque classe de la société l'importance qu'il y a à maintenir, préserver et protéger nos forêts. J'aimerais tout d'abord à appeler l'attention de cette convention sur la nécessité qu'il y aurait d'établir, si cela n'a pas été fait,—et cela n'a pas encore été fait—une réserve, un grand domaine forestier. Nous savons, et l'expérience de ces nations auxquelles Son Excellence a fait allusion, dans son discours, nous apprend qu'il y a certaines parties, certaines sections de la surface terrestre qui, dans la sage économie de la nature, doivent toujours être conservées en forêts, et que nos lignes de partage des eaux doivent être tenues sous forêt. Tous les côteaux, les montagnes et les plateaux qui sont les sources des rivières et des eaux courantes, ne devraient jamais, pour aucune considération, être autrement que sous bois. Pour aucune considération on ne devrait laisser dépouiller de leurs arbres ces parties de la surface terrestre. Nous en connaissons les conséquences, et voilà pourquoi je n'ai pas à insister sur ce point ; c'est un simple truisme.

Mais je veux appeler votre attention sur un point : c'est que si ces parties de la surface terrestre de notre propre pays doivent être conservées en forêts, il est essentiel, à mon humble avis du moins, qu'elles forment partie du domaine national, qu'elles appartiennent à l'état. J'entends par état au Canada, les gouvernements des provinces là où l'administration des terres publiques est laissée aux gouvernements provinciaux, et le gouvernement national, là où la propriété des terres publiques est laissée au gouvernement national. S'il arrive, et je crains bien que cela ne soit arrivé, que quelques parties de ces lignes de faite aient été détachées du domaine public et soient passées en propriété privée, le gouvernement national devrait avoir pour politique, et ce devrait être la politique des gouvernements provinciaux de racheter ces terres et de les remettre dans le domaine public.

L'état de New-York a inauguré une politique semblable. L'état de New-York, il y a des années, a commis l'erreur—j'allais dire la folie, et peut-être que ce mot ne se-

rait pas trop fort,—d'aliéner partie de la ligne de faite des montagnes Adirondacks. Nous savons quelles fatales conséquences a eues cette politique, dans les sécheresses qui ont été le fléau de ce bel état. Et maintenant, j'entends dire que la législature de l'état de New-York a passé des lois autorisant l'administration à racheter aussi tôt que possible ces terres et à en faire une partie du domaine public. Si, dans quelques parties du Canada, une semblable erreur a été commise, une politique comme celle qui a été adoptée par l'état de New-York, devrait être adoptée ici, et le gouvernement national ou le gouvernement provincial auquel cela appartient, devrait voir à ramener dans le domaine public les terres qui ont été aliénées, et à faire de ces forêts une partie du domaine national, comme l'on fait en Allemagne, en France et dans quelques autres pays. Sur ce point, j'en suis sûr, nous sommes tous d'accord.

La considération suivante à laquelle je demanderais à cette convention de vouloir bien songer, c'est la reproduction des forêts. Notre manière de traiter les forêts, c'est de les affermer aux marchands de bois pour qu'ils en enlèvent le grand bois marchand. Je ne sais pas si c'est une politique recommandable ou non. Je crois qu'après tout elle est recommandable. Mais l'on ne cherche pas à remplacer le bois de construction qui est enlevé de ce que nous appelons la "limite" ou la concession forestière en vertu de cette politique. On dit qu'en Allemagne et en France c'est la politique accréditée, politique qui a été suivie depuis des générations, quand un arbre est enlevé de quelque manière, de le remplacer en plantant un autre arbre. Je ne suis pas prêt à dire que l'on devrait imposer des conditions aussi rigoureuses aux marchands de bois—quoique, d'un autre côté, je ne sois pas prêt à dire qu'une méthode de ce genre ne devrait pas être prise en considération. A tout événement, je soumetts à cette convention que nous devrions faire quelque chose de plus que nous ne faisons actuellement. Il n'est pas raisonnable pour le pays—il n'est pas juste pour nous qui vivons aujourd'hui et encore moins l'est-il pour la génération qui viendra après nous, de laisser se poursuivre, d'année en année, la destruction de nos forêts, la coupe des arbres et de ne faire aucun effort pour remplacer ce qui est ainsi enlevé. Les arbres constituent une récolte comme toute autre végétation. Il est vrai que c'est une récolte qui se fait lentement, mais c'est la seule différence entre la récolte des arbres et toute autre récolte. Dans ce cas, comme dans tout autre cas lorsqu'une récolte est enlevée, on devrait voir à la remplacer immédiatement par une autre. Je disais, il y a un moment, que je n'étais pas prêt à affirmer que lorsque le marchand de bois, dans le cours de ses opérations, enlève, disons, 300,000 arbres dans une année, il devrait immédiatement planter 300,000 arbres. Mais je demande à la convention de prendre en considération ce qui devrait se faire en ce cas. On pourrait demander ceci : qui, des marchands de bois ou de l'état doit voir à ce que, si des arbres sont enlevés, des arbres soient semés, afin qu'il y ait toujours une récolte sur pied ? C'est un fait que nous observons avec quelque tristesse même avec deuil, que le Canada, dans quelques années, sera dépouillé, absolument dépouillé des magnifiques forêts de pins qui autrefois faisaient son orgueil. Nous pouvons compter le nombre des années—et le nombre n'en est pas bien grand—après lequel il ne restera plus un seul arbre de la forêt primitive à couper dans les concessions des marchands de bois canadiens. Mais les arbres ont poussé et ils devraient pousser encore. On est

sous une impression, que j'ai entendu exprimer plusieurs fois, qu'il est inutile de songer à une autre récolte de pins—que lorsque vous avez enlevé la récolte que nous trouvons ici et qui est la végétation de plusieurs années, la nouvelle récolte d'arbres s'étendra et n'aura pas de valeur marchande. Mais l'on me dit qu'il y a une manière de faire pousser une nouvelle récolte d'arbres. La culture devrait être commencée aussi tôt que les arbres primitifs ont été enlevés du sol. Il y a quelques années, je discutais ce sujet avec un marchand de bois d'une grande autorité, un homme que quelques-uns d'entre vous connaissent, feu M John Bertram, un homme très éminent dans sa profession, et d'un grand savoir sous plus d'un rapport. Il me disait que dans ses concessions sur la baie Georgienne, il avait une jeune végétation de pins qu'il avait plantés ou semés quelques années auparavant. Voici l'explication qu'il me donna—et j'aime à vous communiquer ici l'information que je reçus de lui, pour avoir les avis de ceux qui ont de l'expérience dans ces questions—; il me disait que lorsque la récolte de pins était coupée, la nouvelle récolte à surgir consistait surtout en peupliers, et que les peupliers croissaient plus vite que le pin ou les bois francs. Et il disait : Si vous prenez soin de mettre des semis de pins sous ces peupliers, les jeunes pins croîtront sous l'ombre de ces arbres à croissance plus rapide. Les pins dans leurs efforts pour atteindre la lumière du soleil, pousseront hauts et sans branches. Après quelque temps, lorsque leurs têtes dépassent celles des peupliers, leur vie est assurée. Si c'est le cas, il me semble que nous avons là une méthode pour reproduire nos arbres et avoir en tout temps un approvisionnement constant. (Applaudissements). Une pensée qui vient naturellement à l'esprit, c'est que nous ne vivrons pas assez vieux pour voir cette jeune génération d'arbres dans son parfait développement ; mais, comme l'a dit, il y a un instant, Son Excellence, le Gouverneur-Général, nous ne devons pas songer qu'à nous-mêmes, nous devons songer à la prospérité du Canada, en ces jours encore où dans nos tombes nous dormons tous notre dernier sommeil. Tel est le sentiment, j'en suis sûr, qui anime toute cette assemblée. (Vifs applaudissements).

Et puis ensuite, je voudrais que la convention s'occupât de la question de protéger la forêt contre ses nombreux ennemis. Car, malheureusement, elle a beaucoup d'ennemis, la forêt. L'homme est méchant, tout le monde en convient ; mais l'homme n'est pas aussi méchant que les insectes, et les insectes ne sont pas aussi redoutables que le feu. Le feu est le grand ennemi de la forêt. Rien de plus déplorable ne peut s'offrir à notre considération que ce fait que, durant les mois d'été, le feu détruit des milles et des milles de forêt. Cela se voit chaque année. Parlant de ma propre expérience, ces ravages ont eu lieu depuis aussi longtemps que je puisse me rappeler, ils ne sont peut-être pas aussi considérables que durant les années passées, mais c'est encore beaucoup trop. Je causais, il y a quelques années, avec l'un des marchands de bois de la cité d'Ottawa, et il me déclarait que la quantité énorme de bois de construction tirée de la vallée d'Ottawa pour être transportée au marché, ne représente pas plus que dix pour cent du bois de service qui a été détruit par le feu. Si cela est exact, c'est tout simplement effrayant. La semaine dernière, j'ai rencontré l'un des rois de l'industrie forestière de la vallée d'Ottawa, qui m'a demandé : "Qu'allez-vous faire à cette convention forestière ?"—J'ai dit : "Nous allons forcer les marchands de bois à protéger la forêt contre le feu." Il a répondu : "Quoi ! les mar-

chands de bois font plus maintenant sous ce rapport que tout le reste de la population." Je repris : "Je vous crois bien. Mais ce n'est pas trop dire en faveur des marchands de bois, attendu que le reste de la population ne fait absolument rien pour protéger la forêt, et les marchands de bois pourraient fort bien faire plus sans en faire assez."

Quelles mesures devrait-on prendre pour protéger les feux ravageurs qui, chaque année, consomment une si effrayante quantité du meilleur bois de construction du pays ? Je sais que les marchands de bois font une patrouille dans les bois de la vallée d'Ottawa. Et c'est là une grande amélioration. Mais je prétends que ce n'est pas assez. Je prétends que l'on devrait faire quelque chose de plus, ne serait-ce qu'une patrouille plus générale. Je crois que nous devrions faire surveiller les bois comme on les surveille en Allemagne et en France, afin d'empêcher, autant que possible, tout commencement d'incendie de se propager. De plus, nous devrions bien inculquer dans l'esprit de tout homme du Canada, marchands de bois, amateurs de chasse et de pêche, n'importe qui de toute classe que c'est un crime, absolument un crime, de jeter une allumette enflammée sur le sol, d'étendre les cendres d'un foyer, ou de laisser un feu de camp avant qu'il soit absolument éteint. Toutes ces choses sont des crimes, et j'irai jusqu'à dire que l'on devrait en faire des crimes décrétés par la loi.

Il y a un autre genre de destruction sur lequel je veux appeler l'attention de la convention, et c'est la destruction causée par les locomotives de chemins de fer. La locomotive de chemin de fer est un grand bonheur, sans doute, et je ne viens pas ici vous en dire rien de mal ; mais si vous prenez le train à Halifax pour vous rendre à Vancouver, dans chaque province du Dominion, où il y a du bois de haute futaie, à la Nouvelle-Ecosse, à Québec, au Nouveau-Brunswick, à Ontario, à la Colombie Britannique, vous verrez des milles, des milles et des milles de ce qui était autrefois splendide forêt et où il n'y a plus aujourd'hui que bois grillé et noirci, monument commémoratif du pouvoir destructeur de la locomotive de chemin de fer. Je sais que les gens de chemins de fer ont fait beaucoup pour obvier à ce mal, ils ont essayé de tous les moyens possibles pour vaincre la difficulté inhérente au fonctionnement de la locomotive de chemin de fer. Ils ont mis des tamis sur les cheminées, ils ont inventé plusieurs moyens, mais tout cela n'a pas été suffisant, et je ne sais si sous ce rapport ils peuvent faire plus que ce qu'ils ont fait ; mais peut-être les compagnies de chemins de fer devraient-elles être forcées, durant la saison d'été, à tout événement, de mettre des surveillants additionnels sur leurs lignes afin d'empêcher les commencements d'incendies, de surveiller l'action des étincelles et de les éteindre avant qu'elles aient causé aucun dommage. Je crois que c'est une question que cette convention devrait étudier sérieusement, et ne ferait-elle rien autre chose que de trouver le moyen de prévenir les incendies causés par les locomotives de chemins de fer, elle aurait fait beaucoup ; mais je crois qu'elle fera plus que cela.

Il y a un autre sujet que je sou mets à l'attention de la convention. C'est la plantation des arbres. Il ne suffit pas de protéger nos forêts là où nous avons des forêts. Il ne suffit pas non plus de faire des plantations forestières sur une grande échelle, mais nous devrions engager le peuple en général à porter plus d'attention à la plantation des arbres chez lui, et surtout sur les terres en culture. Le gouvernement cana-

dien, il y a environ huit ans, a introduit dans l'un de ses départements une division forestière. Elle a fait un grand bien sous ce rapport, et j'espère que M. Stewart, qui est l'administrateur de cette division, nous donnera quelques renseignements sur les travaux qu'il a faits. Cette institution a déjà fait un grand bien à ma connaissance certaine, et à la connaissance de quiconque est allé au Nord-Ouest. J'ai eu l'avantage, au mois de septembre, de visiter la province de Manitoba, et les nouvelles provinces de Saskatchewan et d'Alberta. Je n'y étais pas allé depuis quatorze ans, et de tout ce qui m'a frappé dans ce merveilleux pays, rien peut-être ne m'a autant réjoui le cœur que l'attention que l'on y porte à la question forestière. Il y a quatorze ans, lorsque je visitai pour la première fois la province de Manitoba et les Territoires d'Alberta et de Saskatchewan, les fermes étaient absolument privées d'arbres ; vous ne pouviez pas y apercevoir un arbre. Maintenant, j'ai le plaisir de pouvoir dire qu'autour de la plupart des fermes, à Manitoba et de plusieurs de Saskatchewan et d'Alberta, vous pouvez voir des bouquets d'arbres. La ville de Winnipeg a fait des merveilles sous le rapport de la plantation des arbres. Les rues de Winnipeg aujourd'hui font honneur à cette cité, et elles feraient honneur à une cité même plus vieille qu'elle. Mais il y a beaucoup à faire dans l'est, et sous ce rapport, ma province de Québec est peut-être la plus en faute. Mon compatriote, le canadien-français, est l'homme à la hache. En cela, il n'a pas de supérieur. Il s'avance dans la forêt, et personne ne peut rivaliser avec lui dans les travaux de l'industrie forestière, mais aussi il n'a pas pris le soin qu'il aurait dû prendre pour conserver des arbres chez lui. Je voudrais pouvoir faire comprendre à tout cultivateur canadien la nécessité de couvrir d'arbres tous les coteaux rocailleux et la rive de chaque cours d'eau. C'est chose très facile à faire, il n'a qu'à jeter des graines sur le sol, poser une clôture, et la nature fera le reste. Ce sont là quelques-unes des questions que, je l'espère, vous prendrez en considération. Je n'ai pas l'intention de limiter le nombre des questions qui doivent être étudiées, mais sur celles-là et sur les autres j'appelle la sérieuse attention de cette convention. J'ai grand plaisir à laisser la parole à M. R. L. Borden, le chef de l'opposition à la Chambre des Communes.

R. L. BORDEN, M. P.

Chef de l'opposition à la Chambre des Communes.

Excellence, Sir Wilfrid et Messieurs,

Je suis bien content de pouvoir assister à cette convention et d'avoir l'occasion de vous dire ce que je pense de l'importance de nos ressources forestières. Tout ce que je pourrais dire sur un sujet qui vous est aussi familier, je le crains bien, vous paraîtrait banal et bien commun ; mais si j'ose faire quelques remarques, c'est pour vous faire part de l'intérêt que je porte à cette grande question.

Le Canada est un pays remarquable, non seulement pour son étendue et la variété de ses ressources, mais pour la diversité de ses paysages et leur merveilleuse beauté. A l'Est, nous avons Québec et les provinces maritimes avec leur magnifique littoral, leurs forêts, leur richesse agricole et minière. A partir de là, c'est l'intérieur des terres par Québec et la province-sœur d'Ontario, traversé par le plus grand cours d'eau du monde, qui réunit l'océan aux vastes prairies de l'Ouest. De grandes rivières descendent des forêts du Nord. Sur la côte occidentale, nous avons une autre grande province maritime où abondent les richesses forestières et minières.

De toutes nos merveilleuses ressources naturelles, il n'y en a pas de plus importantes que nos forêts. Leur conservation est une chose plus essentielle à notre avenir qu'on ne le comprend généralement. "Quelle folie, dit un grand auteur, quelle folie pour l'homme de détruire les forêts des montagnes, car il se prive ainsi de bois, d'eau et de sol arable tout à la fois."

Nous sommes enclins à considérer nos forêts comme étant sans limites et notre richesse forestière comme étant inépuisable ; mais l'attention du public a déjà été appelée sur certains dangers et sur quelques-unes des causes de destruction et de gaspillage les plus à craindre. On a fait quelque chose pour arrêter les incendies de forêts, mais cependant quels ravages n'ont-ils pas faits ? Des gens pratiques nous disent qu'on a sacrifié aux flammes vingt fois autant de bois qu'en a abattu la hache du bucheron. On peut donner l'exemple mentionné à la dernière session de l'Association Forestière du Canada. Un colon de la province de Québec, afin de défricher du terrain pour récolter cinq minots de patates, a allumé un feu qui a détruit trois cents millions de pieds de pin, qui vaudrait aujourd'hui \$3,500,000. Des mesures ont été prises dans plusieurs des provinces pour empêcher cette destruction, mais ceux qui peuvent en parler avec connaissance de cause nous disent qu'il reste beaucoup à faire. Plusieurs d'entre nous, bien que n'étant pas directement intéressés dans l'industrie forestière ou de la coupe du bois, ont peut-être eu l'occasion de voyager pendant une demi-journée ou plus à travers des forêts ravagées par le feu. C'est là que l'on peut voir cette abomination de la désolation dont parle l'Écriture. Vient ensuite l'érosion du sol, conséquence de la destruction de l'arbre et de la vie végétale, et voilà encore une cause de semblable ravage. Les voies fluviales cessent d'être des grands

chemins. Les rivières cessent d'être les artères du commerce et deviennent des engins de destruction.

L'importance de la question a été fort bien démontrée et exprimée par le Dr Fernow, directeur du Collège de Sylviculture de l'Etat de New-York, et une autorité éminente en économie forestière. Il dit :

“ Pendant que nous discutons sur les meilleurs moyens de disposer de notre richesse, nous perdons graduellement notre capital sans même nous en apercevoir. Avoir un tarif élevé ou pas de tarif du tout, une taxe sur le revenu ou une capitation, une taxe directe ou indirecte, bimétallisme ou monnaie simple, ce sont là des questions qui peuvent intéresser, il est vrai, le bien-être temporaire des membres de la société; mais l'on peut rémédier au préjudice d'une semblable politique. Par contre, que des terres fertiles se changent en déserts, que des forêts deviennent endroits remplis de déchets, les ruisseaux des torrents, que les rivières cessent d'être des sources de force motrice et des voies de communications pour devenir des agents de destruction et de désolation, voilà des questions qui se rattachent à l'existence même de la société, et comme tel changement se fait souvent irrévocable, le dommage irréversible, et qu'en même temps l'étendue des ressources disponibles diminue en proportion de la population, elles sont donc beaucoup plus importantes que ces autres questions du jour.”

Considérons un instant l'étendue de nos ressources forestières au Canada, leur valeur au simple point de vue monétaire et l'importance de leur conservation. Le Dr Fernow estime que la superficie nominale de notre territoire forestier comprend huit cent millions d'acres, mais que l'étendue actuellement disponible n'excède pas quatre cent millions d'acres. Pour bien comprendre ce que cela implique et signifie pour nous dans l'avenir, voyons ce qui a été accompli ailleurs. Dans certaines parties de l'Europe les forêts sont sous la régie de l'Etat; c'est-à-dire que non seulement la propriété, mais l'administration des forêts est confiée aux autorités de l'Etat. Je ne demande pas que semblable politique soit adoptée au Canada, mais nous pouvons apprendre de leur expérience ce qui peut être fait à l'aide de sages mesures et d'une prudente administration. En Saxe, il y a sous la régie de l'Etat 430,000 acres de terrain montagneux, étendue qui ne dépasse pas celle d'un comté ordinaire au Canada. De ce territoire, elle a retiré deux cent millions de piastres depuis cinquante ans. Durant ce temps la coupe du bois a été doublée et ce bois est d'une qualité infiniment meilleure qu'il n'était il y a cinquante ans. Alors, 17 pour cent seulement de la coupe était de service, maintenant une proportion de 79 pour cent est utilisable et le bois sur pied dans les forêts de l'Etat a augmenté d'au moins 16 pour cent. Le revenu brut, à l'acre a augmenté de \$1.75 à \$6.67, et le revenu net à l'acre, de 95c à \$4.37. Le Canada possède un domaine forestier mille fois plus grand que celui de la Saxe. Faites toutes les restrictions raisonnables et évaluez l'incroyable richesse de ce pays aussi longtemps que la moisson forestière pourra se continuer.

Que pouvons-nous faire, au Canada, pour conserver nos forêts? Le capitaliste veut avoir un profit immédiat, et l'intérêt public exige que notre domaine forestier soit exploité non seulement en vue de l'importante considération du profit, mais eu

égard à la continuité et à la conservation de ces grandes ressources naturelles. Les forêts, si elles étaient judicieusement aménagées, pourraient donner une récolte tous les quinze ans ou tous les dix ans. Si on la détruit, la récolte ne peut se reproduire avant un siècle. L'objet en vue, c'est la continuité et la conservation des forêts qui doivent être regardées comme un capital sur lequel on ne doit pas permettre à l'initiative privée de puiser mal à propos. Sans doute, nous devons aussi tenir compte de la nécessité de faire un certain profit immédiat dans laquelle se trouve le capitaliste qui a placé son argent et qui a le droit de poursuivre ses opérations, et tenir compte aussi des besoins du colon honnête et de bonne foi. Comment atteindrons-nous tous ces objets? L'Etat peut concourir à cette fin en aidant à la diffusion de la science forestière de même qu'en exerçant un contrôle direct par des lois et des règlements.

C'est le programme que poursuit l'Association Forestière du Canada. En cela, elle a droit à l'aide de notre parlement et de nos législatures qui ne sauraient la lui refuser. J'ai grand plaisir à vous assurer que non seulement je porte beaucoup d'intérêt à cette question, mais que je serai toujours prêt à appuyer toutes les mesures raisonnables qui se trouveront dans les limites de la juridiction fédérale, et qui pourront être imaginées pour venir en aide à une œuvre d'une importance aussi vitale pour la nation.

Education Forestière

Travail lu par Mgr J.-C. K.-Laflamme à la réunion de la Convention Forestière du Canada, Ottawa. janvier 1906

Excellence,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs,

S'il s'agissait de vous donner aujourd'hui un travail savamment élaboré sur la sylviculture, de vous en exposer les principes et les applications, de vous dire comment devrait se faire l'exploitation scientifique et rationnelle de nos forêts; s'il devait être question des rapports intimes qui existent entre la forêt et l'agriculture, la forêt et les chemins de fer, la forêt et l'industrie, je serais le premier à me récuser. Heureusement pour vous, cette tâche, si importante à la fois et si complexe, a été confiée à des spécialistes plus renseignés. Mon rôle a été limité à vous dire un mot de l' "Education forestière" en général.

Je vais essayer de le faire, en m'occupant surtout de la province de Québec. J'ai de plus l'intention de restreindre cette étude dans des limites aussi étroites que possible, en ne comprenant sous le mot d'éducation forestière que l'ensemble des connaissances générales que devraient avoir les canadiens sans exception, les masses populaires et ceux qui les dirigent.

Le rôle du peuple, dans un pays comme le nôtre, est capital. C'est bien le peuple qui, en définitive, gouverne le pays. C'est lui qui finit toujours par imposer sa manière de voir à ceux de ses représentants qu'il délègue pour faire les lois et les règlements qui nous régissent. Et si un jour le peuple canadien comprend bien l'importance et la valeur de nos forêts, il saura bien vite forcer nos législateurs à voir comme lui et à adopter ses idées. Mais si, d'autre part, son indifférence sur ce point continue à être ce qu'elle a été jusqu'ici, il y a tout lieu de redouter que nos lois et règlements restent toujours plus ou moins boiteux et méconnus, et que nos forestiers de profession se voient réduits à jouer, d'ici à longtemps, le rôle de Cassandre, à prêcher et à prophétiser dans le vide.

A l' "Association Forestière Canadienne" revient l'honneur d'avoir, la première, créé un mouvement sérieux d'opinion dans le sens que nous venons d'indiquer. Depuis qu'elle existe, son zèle ne s'est jamais ralenti. A chacune de ses réunions annuelles, des travaux, aussi importants que pratiques, ont été préparés et lus par ses membres en séances publiques, puis discutés et publiés dans ses comptes-rendus. Déjà,

disons-le bien haut, les sommets du pouvoir officiel ont été atteints. La preuve en est dans le fait que la présente réunion de notre association a été convoquée d'autorité par Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada.

“Le Canada, dit-il dans sa lettre au public, possède des forêts vierges qui ne le cèdent en étendue à celles d'aucun autre pays de la terre, et des experts européens estiment que ses bois le mettront en état d'occuper, dans l'avenir, le premier rang parmi les grands fournisseurs du monde.” Et c'est pour étudier ces ressources, c'est pour en assurer l'exploitation scientifique et la perpétuité, que, sur l'invitation du chef du gouvernement fédéral, nous voyons aujourd'hui réunis en si grand nombre, à part les puissants de la politique, les représentants de notre industrie, de nos classes dirigeantes, des universités et des collèges, en un mot, tous ceux qui “à un titre quelconque, s'intéressent à la question forestière.” Evidemment, notre gouvernement central a bien saisi toute la portée de cette parole de Pline, que les forêts étaient pour un pays : “*Summum munus homini datum.*”

Je suis heureux d'ajouter que la question forestière, envisagée à ce point de vue, intéresse déjà à un haut degré plusieurs de nos gouvernements locaux. Ontario a pris les devants, en organisant, autant que le permettaient les circonstances, un service forestier fort bien entendu et hautement apprécié par ceux qui le connaissent. Je suis heureux de dire que Québec est loin d'être restée en arrière.

Tout le monde sait qu'un service forestier n'est jamais parfait. Les circonstances changent, les besoins se modifient, la demande et la valeur des bois d'œuvre varient dans une large mesure, et souvent avec une rapidité étonnante, capable de déconcerter ceux-là qui n'abordent ces problèmes qu'avec des connaissances incomplètes ou routinières. Il est donc souverainement important d'avoir à sa disposition des hommes éclairés et indépendants, bien au fait de ce qui se passe et en mesure de prévoir, autant que faire se peut, l'avenir des industries forestières. Dans ces conditions, les lois et règlements officiels ne seront modifiés qu'en connaissance de cause et à bon escient.

C'est pour atteindre ce but que notre gouvernement de Québec, sur l'initiative éclairée de l'honorable A. Turgeon, Ministre des Terres de la Couronne, a envoyé, l'autonne dernier, deux jeunes canadiens à l'Ecole Forestière de Yale. Une fois munis de leurs diplômes, ces jeunes gens iront étudier sur place le fonctionnement des grandes exploitations forestières d'Europe, en France, en Allemagne, en Suède et à leur retour, ils seront, non seulement des arbitres incontestés, mais encore, espérons-le, le noyau d'un enseignement forestier autour duquel se grouperont plusieurs de nos jeunes gens, heureux de voir s'ouvrir devant eux une nouvelle carrière, une des plus belles sans contredit qu'ils puissent embrasser. Avec le temps, ce sera une véritable école forestière, s'occupant avant tout des problèmes de nos forêts canadiennes, problèmes qui diffèrent, ne l'oublions pas, de ceux qui se rencontrent ailleurs. Nous devons donc applaudir de tout cœur à cette sage et prévoyante mesure de notre gouvernement local. Depuis de longues années nous l'attendions, nous la désirions, et ce sera l'honneur de nos ministres actuels de l'avoir décrétée.

Aussi, chose étrange pour quiconque connaît nos mœurs politiques, pas une voix discordante ne s'est fait entendre dans la presse québécoise à propos de cette décision gouvernementale. On aurait pu croire un moment qu'il n'y avait plus ni bleus ni rouges, mais uniquement des citoyens satisfaits de voir protégée, par cette sage mesure l'une de nos plus importantes richesses provinciales.

Nous pouvons donc affirmer que l'opinion de nos gouvernements, soit à Ottawa, soit dans les provinces, est désormais acquise à la grande cause de l'utilisation rationnelle de nos forêts. Mais nous voudrions aller plus loin et développer cette mentalité chez tous les citoyens, chez les plus humbles comme chez les plus éclairés. Nous voudrions pénétrer les grandes masses, vulgariser partout les idées saines et intéresser tout le monde à la question forestière. Dans ces conditions en effet, nos gouvernants, toujours sûrs d'être soutenus par l'opinion publique, pourraient agir plus énergiquement et plus vite, sans avoir à tenir compte des criaileries des ignorants ou des intéressés.

Le point difficile est précisément d'éclairer et de convertir les foules, de leur démontrer que l'arbre n'est pas essentiellement un ennemi, qu'il joue un grand rôle dans la question du débit de nos rivières, que, dans plusieurs cas, il vaut cent fois mieux, dans l'intérêt public comme dans l'intérêt privé, le laisser pousser sur les surfaces où il a pris racine, puisque l'enlever serait s'exposer à voir remplacer par un désert aride un massif forestier capable d'être exploité avec profit.

Le peuple, en général, raisonne juste : et, lorsque la passion ou l'intérêt ne l'a-veugle pas, il voit aussi clair, plus clair souvent que bon nombre de gens dit éclairés. Et si on ne peut pas lui demander de saisir du premier coup-d'œil les points délicats et controversés de la sylviculture, on peut être certain que les grandes lois de la croissance et de l'exploitation de nos bois ne lui échapperont pas, du moment qu'elles lui seront convenablement exposées.

Comment atteindre ce but ? Comment faire de nos gens ce que nous appellerions des commencements de sylviculteurs ? Sera-ce, entre autres moyens, en introduisant des notions de sylviculture dans le programme de nos écoles élémentaires et en forçant les petits canadiens à disserter sur les questions économiques forestières ? Au risque de scandaliser les gens sans expérience, qui se figurent qu'on peut faire entrer tout ce que l'on veut dans des cervelles de douze à quatorze ans, je répondrai catégoriquement : non. Que dans ces écoles on apprenne à lire, à écrire, à compter, un peu d'histoire et de géographie locales, qu'on y apprenne les principes de sa religion, voilà tout ce que l'on peut raisonnablement exiger. Les intelligences enfantines n'ont pas une capacité indéfinie, et l'on ne peut pas songer, sans courir le risque de les compromettre et de les dégoûter pour toujours, à y entasser sans fin des notions de toute nature. Ces pauvres enfants se perdront dans ce dédale de matières disparates ; ils en confondront l'importance relative, et cela d'autant plus facilement que l'instituteur, abordant un sujet nouveau, ne manquera pas d'appuyer sur l'importance de la nouvelle matière. Ces esprits encore faibles, incapables de tout apprendre, seront exposés à se décourager, même s'ils sont studieux ; ils n'apprendront à peu près rien du tout et ne sauront le tout de rien. Je permettrais tout au plus, de temps en temps, une causerie

de l'instituteur avec ses élèves, comme une leçon de chose, dans le cours d'une promenade en forêt. Aller plus loin serait dépasser le but et courir à une piteuse faillite.

Dans les écoles primaires supérieures, les écoles normales et les collèges, je ferais un pas de plus. C'est là en effet que se forment les instituteurs ; c'est de là que sortent ceux qui seront plus tard la classe dirigeante. Par conséquent, il n'est que juste que ces élèves saisissent bien l'importance de la question forestière. Donc j'y introduirais un commencement d'enseignement forestier, mais à la condition expresse qu'il soit ordonné avec beaucoup de tact et de jugement. Car, après tout, nous ne devons pas songer à faire de ces élèves des forestiers de profession, mais plutôt leur en dire assez pour qu'en quittant les bancs du collège, ils emportent la conviction qu'il y a, pour nous canadiens, une question forestière et que, si nous voulons la résoudre sans compromettre l'avenir, nous devons demander cette solution à des hommes compétents, capables de sortir des habitudes routinières que nous avons trop suivies jusqu'ici.

C'est encore dans ce sens que je voudrais voir le clergé, les hommes dits de profession, les industriels, les commerçants, contribuer à vulgariser, dans la mesure de leur influence, les idées saines en fait de science forestière, parmi les populations au milieu desquelles ils vivent. Dans la province de Québec, je ne crois pas me tromper en affirmant que l'action des membres du clergé, des médecins et des notaires, disséminés qu'ils sont un peu partout dans nos campagnes, produirait d'importants résultats. D'autant que cette action n'exigerait pas de grands efforts, et pourrait s'exercer souvent par un simple conseil donné à propos, une simple remarque jetée comme en passant.

Voilà, en un bien court résumé, comment je comprends que nous devrions nous y prendre pour éclairer les foules. Mais il y a un autre moyen et nous aurions tort de le négliger : c'est la lecture, c'est le journal, c'est le livre. Le peuple lit plus que jamais ; donc répandons de tous les côtés les écrits ayant trait à nos forêts. Mais cela à un condition : c'est que ces ouvrages soient bien faits. Les auteurs devront mettre de côté toute prétention à faire étalage de leur science, et adopter, autant que possible, la manière de voir et de parler du peuple auquel ils s'adressent. De plus, ils ne devront traiter que des points essentiellement pratiques, faire comme toucher du doigt l'intérêt que le colon et le cultivateur doivent avoir à traiter rationnellement la forêt, soit qu'il veuille la conserver pour l'usage de la famille, soit qu'il veuille l'exploiter pour le commerce.

Aux Etats-Unis, le gouvernement envoie gratuitement, sur la demande des intéressés, des forestiers experts qui donnent tous les renseignements voulus sur la manière de traiter un lopin de bois, suivant l'utilisation que veut en tirer le propriétaire. Pourquoi ne ferait-on pas de même au Canada ? En plusieurs endroits de la province de Québec, les petits propriétaires vendent inconsidérément leurs bois résineux aux fabricants de pâte à papier et autres industriels. Pour quelques centaines de dollars qu'ils réalisent pendant deux ou trois ans, ils s'exposent à ne plus trouver plus tard chez eux le bois d'œuvre ou de feu dont ils auront toujours besoin. Et si alors ils sont forcés de dépenser des sommes assez fortes pour se le procurer, à quoi aura

servi d'avoir compromis l'avenir pour un profit de quelques années seulement ? Es qu'il n'y aurait pas de ce côté un grand service à rendre à ces braves gens, en leur montrant qu'ils font ainsi, sans s'en douter, une exploitation ruineuse ?

Pourquoi ne pas dire un mot aux propriétaires des soins généraux à donner à forêts ? On leur parlerait alors de la nature du sol, du tapis de la forêt, de l'élevage des arbres, du pacage en forêt, des essences à conserver ou à détruire, de l'époque des coupages, etc. Pourquoi encore ne traiterait-on pas la question du sucre d'érable puisque la valeur de ce produit de nos forêts québécoises atteint des milliers de dollars par année ? Pourquoi ne leur conseillera-t-on pas de ne jamais déboiser les surfaces des pentes abruptes, soit à raison des éboulements désastreux qui pourraient en résulter, soit par la crainte de produire des dénudations que les siècles seront peut-être à jamais impuissant à recouvrir ? Pourquoi ne pas leur parler des feux de forêts et leur faire comprendre le bien fondé des règlements qui s'y rapportent ? Pourquoi ne pas démontrer que le colon a tort de s'obstiner à "ouvrir" une terre maigre sablonneuse ou sans profondeur ? Pourquoi ne pas lui faire comprendre que ce misérable sol, s'il peut bien, une fois défriché, lui donner quelques récoltes passables, alors que son humus et les cendres du défrichement ne sont pas épuisés, finira bien vite par ne plus compenser le travail qui lui aura été consacré ; qu'il ne produira plus guère que des fougères et de l'oseille, à moins d'avoir recours à des procédés de culture qui dépassent les ressources dont le colon dispose ?

Voilà quelques-uns des sujets que je voudrais voir traités dans des tracts populaires, répandus en grand nombre au milieu de notre population d'agriculteurs et de colons. Je ne demande pas des traités didactiques complets ; Dieu m'en garde ! Ces gros livres ne seraient pas lus, sans compter qu'ils seraient trop dispendieux. Quelques pages suffiraient, pourvu qu'elles fussent alertes, vivement enlevées, saupoudrées de ce gros bon sens qui est un peu le partage de tout le monde qui produit toujours son effet.

Toutes ces publications devraient être faites en français et en anglais. Lorsqu'il s'agit de forêt, la province de Québec compte pour une très large part, et, qu'on le veuille ou non, les publications en langue anglaise n'y sont pas, n'y seront jamais comprises par les intéressés pas plus d'ailleurs que des textes français ne sont ou ne seront compris dans Ontario. Il me fait plaisir de dire à ce propos que l'honorable A. Turgeon est déjà libéralement entré dans cette voie, en faisant préparer le texte français d'un opuscule sur les principes généraux de la science forestière, destiné à être distribué à profusion dans la province de Québec. C'est dans le même but que je demanderais à notre Association Forestière de toujours publier dans les deux langues officielles les comptes-rendus de ses réunions annuelles, afin d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs.

Au risque d'abuser de votre patience, j'indiquerai encore un autre moyen d'éclairer le peuple sur la question forestière : c'est l'exemple. Ici, je m'adresse surtout à la classe dirigeante, bien que trop souvent, rigoureusement parlant, elle ne dirige pas. Dans cette classe de citoyens, en effet, il n'est pas rare de rencontrer des individus qui

ne dirigent pas du tout, soit parce qu'ils n'ont pas l'initiative nécessaire, soit parce qu'ils ne savent pas au juste où il faut aller. Laissons-les de côté. Quant aux autres, qu'ils aient grand soin de leurs forêts, s'ils en ont ; que leurs proches voisins comprennent par là toute l'importance qu'il convient d'y attacher. Qu'il ne reculent pas même devant l'idée de faire des plantations, si les moyens le leur permettent. Cependant, on peut dire que ces plantations ne sont guère pratiques, du moins dans la province de Québec. Tâchons surtout de conserver ce que nous avons, de l'améliorer, et nous aurons fait tout notre devoir.

Cependant, il est des cas où les plantations sont le seul moyen d'utiliser certaines surfaces dénudées, ou de prévenir de véritables malheurs. A ce propos, le dernier numéro du "Canadian Forestry Journal" rend compte, d'après le rapport du Dr J. Fletcher, des essais de plantations qu'on a faits sur les collines de sable d'Argenteuil, près de Lachute. Ces expériences remontent à 1898 et au delà, et déjà les propriétaires intéressés sont très satisfaits des résultats obtenus. On ne doute pas qu'en choisissant judicieusement les plants, on n'arrive à fixer définitivement ces collines de sable mouvant.

A cet exemple de Lachute, j'en ajouterai un second, lequel n'est peut-être pas le fait de forestiers de profession, et c'est justement ce qui lui donne une valeur toute spéciale.

Les prêtres de Saint-Sulpice ont des grandes propriétés à Oka, sur le lac des deux Montagnes. Près du village indien se rencontrent de vastes surfaces de sable vif, complètement aride, comme celles d'ailleurs qu'on trouve à l'embouchure de toutes les rivières qui drainent le massif des Laurentides. Ces collines sableuses, non seulement ne produisaient rien, mais elles devenaient même une menace pour le voisinage ; le sable envahissait très vite le village sous l'impulsion des vents d'été, et par le ruissellement des eaux de fonte des neiges au printemps. Le village était en danger. "En 1886, m'écrivit M. l'abbé D. J. Lefebvre, curé d'Oka, de qui je tiens les renseignements qui suivent, en 1886, dans une seule nuit, à la fonte des neiges, le sable est descendu à une distance de plusieurs arpents, et, à certains endroits, il y en avait une épaisseur de cinq à six pieds. Cette nuit-là s'était formé sur le flanc de la colline, un abîme de trente-six pieds de profondeur, de quarante-huit de large et de deux cents de longueur."

Il devenait donc urgent de prendre quelques mesures pour enrayer le danger, M. l'abbé Lefebvre,—il me permettra de le dire ici,—n'est pas un forestier de profession ; cependant il a su l'être pour la circonstance, et d'une façon très heureuse. Avec l'autorisation de ses supérieurs, il entreprit de planter des arbres sur ces surfaces mouvantes, afin de leur donner la stabilité et la résistance qui leur manquaient. Je lui laisse encore une fois la parole :

"Les arbres plantés sont des pins, des épinettes blanches, des cèdres et aussi quelques pruches, mais le pin et l'épinette dominant. Sur le nombre d'arbres plantés, plus de soixante-six mille, huit à dix mille ont péri. Je les ai remplacés plus tard. Les arbres qui sont plus exposés au vent ne profitent pas aussi bien que les autres ; aussi, pour les protéger contre le vent, je les ai groupés au lieu de les planter en "allées", comme les autres. Pour fixer le sable, j'ai fait semer une centaine de po-

ches de mauvais grains (agrain), que les cultivateurs m'ont apportées après avoir criblé leurs grains ; j'ai ensuite fait étendre de la paille d'avoine, d'orge, de sarrasin, etc. La reprise des plants m'a paru assurée après un an)1).

“ Les petits arbres ont été plantés à une distance de trois pieds seulement, pour empêcher le sable de s'accumuler. Il me semble que la distance devrait être de dix à douze pieds, dans un sol où il n'y aurait pas l'inconvénient du sable. Plus tard, il faudra, pour bien faire, les espacer en en ôtant un sur trois. La dimension des plants était en moyenne de trois pieds ; leur dimension actuelle est en moyenne de quinze à vingt pieds.

“ Les plantations ont été faites en octobre et novembre 1886, 1887 et 1888, plus quelques milliers en 1895 (pour remplacer les morts). Je les ai faites à cette époque de l'année afin qu'ils aient plus d'humidité : les pluies de l'automne et ensuite la fonte des neiges. J'ai pensé que ces petits arbres seraient déjà assez forts et mieux protégés contre la grande chaleur de l'été et l'action du soleil sur un sable brûlant.

“ Le coût total de ces plantations a été d'environ de 2,000 piastres. Je n'ai pas acheté les plants, on pouvait les avoir à quelques arpents de l'endroit où on a fait les plantations. Plus tard, j'ai fait émonder ; cette opération m'a coûté environ 450 piastres. Quarante-huit arpents ont été recouverts par ces plantations.”

Voilà ce que m'écrivait mon ami, M. Lefebvre. Peut-être les forestiers officiels trouveront-ils dans ces notes quelques détails à critiquer au point de vue technique. Cela n'empêchera pas le résultat d'être ce qu'il est. Les dunes d'Oka sont fixées, le village qu'elles menaçaient est à l'abri et cette forêt qui pousse, encore un peu drue peut-être, vaudra beaucoup plus dans quelques années que les débours qu'elle aura exigés.

Je tenais à faire connaître au grand public cette expérience de sylviculture pratique, faite tout uniment par des gens qui ne craignent rien tant que le bruit et la réclame. Elle vaut d'être mise en lumière, et ceux qui l'ont réalisée ont droit à notre reconnaissance.

En écoutant, l'automne dernier, le récit que me faisait mon excellent ami de ces travaux de reboisement, je me demandais s'il ne serait pas à propos d'essayer la même chose sur les fermes arides que la ligne du Pacifique traverse au-dessus de Berthier. Là, sur des milles de longueur, le sable “poudre” l'été comme la neige l'hiver ; les moissons sont nulles ou à peu près, et si les gens sont obligés de vivre exclusivement de produits de leurs fermes, ils ne doivent pas être millionnaires. Ces terres n'auraient jamais dû être défrichées. Ce qu'il y aurait à faire maintenant, ce serait d'y

(1) La manière dont M. Lefebvre a fait faire ces plantations vaut d'être raconté. On prenait les plants dans la forêt voisine. M. Lefebvre donnait une somme fixe pour chaque arbre planté et il surveillait lui-même l'opération. De sorte que les gens de son village, canadiens et Iroquois, travaillaient avec grand zèle et faisaient de fameuses journées.

pratiquer des plantations analogues à celles des sulpiciens d'Oka. La tâche ne dépasse pas les ressources d'un gouvernement entreprenant. Ces propriétés s'achèteraient pour une bouchée de pain et, replantées comme les dunes d'Oka, plus scientifiquement si l'on veut, elles représenteraient, au bout de soixante ou quatre-vingts ans, une propriété publique d'une valeur bien plus élevée que la mise de fond qui aurait été nécessaire pour faire l'ouvrage, y compris même un intérêt convenable.

Doit-on conclure de là qu'il faille encourager le reboisement en grand dans la province de Québec ? Nous ne le croyons pas. Que le gouvernement, que des communautés puissantes, que des compagnies mêmes, si l'on veut, en fassent l'expérience; c'est fort bien. Mais que des particuliers essaient la même chose, sans avoir des raisons toutes spéciales, dans le seul but de se créer des forêts d'exploitation, nous pensons que ce serait des entreprises hasardeuses, et on ne devrait les tenter que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Contentons-nous de conserver scrupuleusement les forêts que nous avons, d'en augmenter la valeur par un traitement scientifique, d'en assurer la perpétuité, et nous aurons fait tout notre devoir.

Dans cette question des forêts, nous sommes trop portés à perdre de vue l'avenir, surtout l'avenir très éloigné. Le pouvoir constitué a le devoir d'assurer la fortune publique pour une période indéfinie, lorsque cela est possible. Voilà ce qu'il ne doit jamais oublier, surtout s'il s'agit de richesse qui, de leur nature peuvent durer indéfiniment. Les mines sont essentiellement épuisables, et leur exploitation intensive est presque de rigueur. La forêt, au contraire, bien aménagée, doit durer toujours, et, s'il lui arrive de disparaître, une terrible responsabilité retombe sur ceux qui ne l'auront pas défendue comme ils avaient le devoir de le faire. Naturellement, je ne parle pas ici des bois poussant sur un sol fertile. Ils doivent céder la place à la culture, cette dernière donnant de plus grands profits. Mais s'il s'agit de sols minces et pauvres, de pentes sableuses ou rocheuses, respectons toujours les arbres qui les recouvrent, afin de ne pas nous exposer à de très graves malheurs.

Que conclure de tout cela, si ce n'est qu'il est de l'intérêt général que tous les canadiens, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, acquièrent de saines idées sur nos forêts, sur leur valeur, sur le rôle qu'elles jouent dans l'économie générale de la richesse publique, et, par conséquent, sur le soin jaloux avec lequel il convient de les conserver et de les exploiter. C'est ce que j'appellerais acquérir une éducation forestière nationale. Nous sommes déjà en bonne voie; nous avons déjà fait quelque chose, mais il nous reste encore beaucoup plus à faire. Hâtons-nous pendant qu'il en est encore temps, et n'attendons pas que nos forêts soient détruites ou compromises gravement pour nous plaindre. Sachons dépenser sagement quelques milliers de piastres chaque année, pour nous exempter d'avoir à dépenser beaucoup plus un jour, s'il s'agit jamais de réparer des ruines souvent irréparables.

La France, l'Allemagne ne seraient pas forcées aujourd'hui de consacrer des millions au reboisement de leurs montagnes et de leurs dunes, si elles y avaient conservé les forêts qui les couvraient jadis, et qu'une politique à courte vue et de favori-

tisme permit de détruire à la fin du XVIIIe siècle. Ne négligeons pas les écoles techniques, mais sachons en même temps réveiller l'esprit public et l'intéresser à l'avenir de nos bois. Ce sera comme un puissant ressort qui nous fera atteindre plus sûrement et plus vite le but vers lequel nous tendons tous : la conservation et l'accroissement en valeur de nos forêts, cette toute importante richesse nationale.
